

Souvent lorsqu'une question est plutôt complexe, les députés de l'opposition jugent avec beaucoup d'à-propos de donner un préavis de la question en vue d'obtenir une réponse vraiment complète et bien étoffée, parce qu'il y a encore des députés à la Chambre, madame le Président, qui ne recherchent pas exclusivement l'effet politique et l'effet surprise, mais qui recherchent véritablement des renseignements et des réponses complètes. Et je trouve inacceptable, je comprends mal, à tout le moins, la remarque faite par mon honorable collègue selon laquelle il serait irrégulier qu'un député de quelque côté de la Chambre que ce soit prévienne à l'avance un ministre de la nature de sa question.

Je pense, au contraire, que c'est manifester de l'intelligence et du respect, non seulement à l'égard de l'institution mais également à l'égard du ministre. Je ne dis pas que cela doive se faire dans tous les cas, ce n'est pas ce que je prétends. Mais ce que je soutiens, cependant, c'est qu'il n'est pas normal de se plaindre du fait qu'à l'occasion cela se fasse indépendamment de ce qui a pu se faire dans le présent cas, ce que j'ignore.

Alors le point que je veux finalement souligner, madame le Président, c'est qu'il n'y a rien d'irrégulier dans l'attitude du député de Kitchener (M. Lang) qui a posé sa question au ministre. Il n'y a absolument, non plus, rien d'irrégulier quant à la nature de la réponse fournie par le secrétaire d'État (M. Fox). Ce qu'il y avait d'irrégulier dans tout cela, c'est que à cause des hurlements obstinés et prolongés, on entendait difficilement, et il était pratiquement impossible à un ministre de fournir une réponse normale, une réponse dans un climat où l'on puisse au moins s'entendre, et c'est cela que je trouve inacceptable.

Et si l'on doit retenir quelque chose de l'intervention du leader de l'opposition officielle, c'est qu'à tout le moins on doit donner la chance à ceux à qui on pose des questions de répondre dans un climat où l'on s'entend. J'étais assis voisin du secrétaire d'État, et j'avais peine à l'entendre tellement on hurlait de l'autre côté. En particulier, le député de Calgary-Centre qui criait d'une voix stridente ses objections à la durée de la réponse du secrétaire d'État.

Madame le Président, en conclusion, sur le principe, et si on oublie le cas précis d'aujourd'hui, je suis d'accord avec le leader de l'opposition officielle sur le fait que les députés de l'opposition devraient se montrer beaucoup plus brefs dans leurs questions. Je suis également d'accord avec lui sur le fait que de ce côté-ci de la Chambre, à moins qu'il s'agisse d'un sujet vraiment délicat où la réponse mérite plus d'explications, on devrait s'efforcer, comme vous l'avez vous-même souhaité à quelques reprises depuis le début de cette session, à donner des réponses qui soient plus courtes, plus *ad rem*, comme on dit dans le langage juridique. Mais je m'en voudrais qu'on se serve de l'exemple de ce matin pour justifier une plainte légitime à l'égard soit du député de Kitchener, soit du secrétaire d'État qui a fait un effort admirable pour se faire entendre à travers les hurlements des députés du parti progressiste conservateur.

Recours au Règlement—M. W. Baker

• (1210)

[Traduction]

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je n'ai pas l'intention de prolonger la discussion au sujet de la question et de la réponse dont on a parlé. Cependant, je tiens à dire qu'à la base de la discussion actuelle se trouve la cause fondamentale des problèmes afférents à la période des questions. Je crois que mes collègues ont raison de s'attendre à pouvoir poser quatre ou cinq questions par jour. La plupart des jours nous ne réussissons qu'à en poser trois. Vous n'êtes pas à blâmer, madame le Président; vos calculs sont justes; nous bénéficions d'une juste répartition du temps. Si nous ne réussissons pas à poser davantage de questions, c'est que les préambules d'un grand nombre de questions sont trop longs et que les réponses sont aussi beaucoup trop longues. La réponse qu'a fournie le secrétaire d'État (M. Fox) ce matin n'est pas la seule en cause. Si Votre Honneur consulte le hansard demain, il constatera qu'au cours de son intervention, le secrétaire d'État a passé beaucoup plus de temps à nous dire ce que les conservateurs n'avaient pas fait qu'à répondre à la question posée au sujet des intentions des libéraux. Je ne pense pas que ce soit faire bon usage du temps qui lui était alloué.

Il n'y a eu aucune objection parmi notre députation madame le Président, lorsque vous avez rabroué l'un de nos députés, il y a quelques jours, parce qu'il mettait trop de temps à poser sa question. Je me range au côté du député de Nepean-Carleton (M. Baker) et j'affirme que nous appuyons toutes vos tentatives en vue d'abrégier les questions et les réponses, afin qu'un plus grand nombre de députés, non seulement de notre parti, mais de tous les partis présents à la Chambre, puissent prendre la parole au cours de la période des questions.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Étant donné que le leader du gouvernement à la Chambre a cité mon nom, je voudrais faire une ou deux observations. Premièrement, je fais remarquer que le secrétaire d'État, qui a amorcé ce débat, n'a pas eu la courtoisie de rester ici et de l'écouter.

Le leader du gouvernement à la Chambre m'a adressé ses critiques. Il a raison de dire que les députés ne devraient pas crier. Je réponds à cela que je ne faisais qu'imiter ses collègues, dont le ministre des Postes (M. Ouellet) et beaucoup d'autres ministériels, qui, depuis le début de la session, ne cessent de crier «Règlement!» d'un bout à l'autre de la Chambre chaque fois qu'ils ne sont pas contents de la question, et avec un certain succès, semble-t-il.

Aujourd'hui, on a clairement abusé du Règlement. De toute évidence, le secrétaire d'État avait apporté certaines modifications aux programmes de prêts aux étudiants et il voulait les rendre publiques. Il s'est donc arrangé pour que le député d'arrière-ban de Kitchener (M. Lang) lui pose une question et cela lui a permis, sous prétexte de répondre à une question, de prononcer un discours dans lequel il a exposé les mesures qu'il a prises et qui, à son avis, sont bien supérieures à ce que notre parti a fait. La réponse du secrétaire d'État aurait dû faire l'objet d'un communiqué de presse ou d'une déclaration à l'appel des motions, s'il voulait absolument annoncer ces mesures à la Chambre.